

Entre l'école privée catholique Ecole Sainte-Croix de Châteaugiron sous contrat d'association avec l'état

Et Monsieur et/ou Madame :

Demeurant :

Représentant(s) légal (aux) de l'enfant :

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er – objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé(e) par le(s) parent(s) dans l'établissement catholique Ecole Sainte-Croix ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'école :

L'école Sainte-Croix s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 2021-2022 et à lui proposer les activités réalisées par la dite classe.

L'école s'engage également à assurer une prestation de restauration, d'étude, de garderie selon les choix définis par le(s) parent (s).

Article 3 – Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant en classe de au cours de cette année scolaire 2021-2022 et par réinscription pour les années suivantes.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école et s'engage (nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement arrêté par l'école.

Article 4 – Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, la cotisation diocésaine, les prestations para scolaires diverses et l'adhésion volontaire à l'APEL.

Article 5 – Assurances :

Le(s) parent(s) s'engage (nt) à souscrire à l'assurance scolaire proposée par l'école et incluse dans la contribution scolaire, dans un contrat collectif.

Article 6 – Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est valable par tacite reconduction d'année en année.

6.1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

-Déménagement

-Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

6.2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant, durant le deuxième trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents. L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille).

7. Réglementation concernant la protection des données

Les informations recueillies sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie ainsi qu'aux organismes de l'enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, les noms, prénoms, adresses postales et numériques de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'APEL, Association des parents d'élèves (partenaire reconnu pour l'enseignement catholique), et à l'AFE (Association Fête de l'Ecole).

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents / responsables légaux.

Conformément à la loi française N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

A, le

Signature du Chef d'établissement :

Signature des parents :